Fédération Nationale FNAF Agroalimentaire et Forestière

LA FEDERATION COMMUNIQUE

LOI « DUPLOMB »

« L'AGRARISME » DE RETOUR

Les vociférations de la droite dans la commission mixte paritaire devant discuter la loi « Duplomb » révèlent les intérêts en jeu : ceux d'une caste réactionnaire en totale opposition aux intérêts généraux.

Les pressions, voire les coups de force permanents, d'une caste se multiplient, dont l'objectif est l'accélération de la concentration agraire et de l'insertion de l'agriculture nationale dans le système alimentaire mondial capitaliste. Ces coups de force, commencés avec les barrages de l'hiver 2023, se sont poursuivis avec le projet de loi concocté par la Fnsea fin 2024 dont l'essentiel se retrouvera dans la loi d'orientation de février 2025. Se confirme aujourd'hui le bien-fondé de la décision de notre fédération de ne pas cautionner, sous une quelconque forme, cette première salve centralisée et ultraréactionnaire de fin 2023, au grand dam de ceux qui ne vivent la lutte sociale que via des buzz médiatiques.

Ces opérations s'inscrivent dans une dialectique mortifère pour les salariés. La bourgeoisie agraire englue notre agriculture dans une recherche de compétitivité participant d'une concurrence exacerbée, véritable fuite en avant qui passe par-dessus bord toutes les normes sociales et environnementales au détriment de la santé publique des travailleurs de la terre, de la sauvegarde de nos ressources naturelles et de la biodiversité.

Les salariés agricoles sont restés invisibles durant tous ces débats et discussions. Pourtant, ils sont parqués dans des zones de non droits sociaux et subissent en tout premier lieu les retombées des décisions concernant l'utilisation des pesticides sur leur santé et les conditions de travail. Le « contrôle administratif annuel unique » des exploitations ouvre un véritable tapis rouge à la surexploitation des salariés. Le patronat agricole se sent pousser des ailes dans son arrogance lors des négociations collectives et son mépris des droits sociaux légaux et conventionnels des salariés, accompagné par la docilité des Macron-compatibles. Ceux-ci, avec Retailleau en première ligne et le Rn en embuscade, ont ouvert les vannes avec l'inscription de l'agriculture sur la liste des « métiers dits en tension ». Dans un secteur où la traite d'êtres humains est monnaie courante, cette inscription légitimise les marchands de sommeil et d'esclaves, les réseaux mafieux agricoles. Ceux-ci ont les mains libres pour surexploiter les salariés. Les mêmes qui, par ailleurs, sur les barrages ou sous les lambris ministériels, vouent aux gémonies les travailleurs immigrés, les ouvriers ou les fonctionnaires, sauf quand il s'agit d'exploiter une main d'œuvre pieds et poings liés.

L'adoption sans surprise de la loi, en commission mixte paritaire largement dominée par la droite, marque un retour de l'agrarisme, idéologie interclassiste qui veut créer l'illusion que les gros propriétaires fonciers milliardaires et les travailleurs en quasi esclavage sont tous dans le même sac. Ce qui avait cours sous Pétain. La loi « Duplomb » sert la soupe à la bourgeoisie agricole qui enfonce notre agriculture dans la crise. Nous continuerons pour notre part nos combats revendicatifs et de classe.

Montreuil, le 2 juillet 2025

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr